



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 22 avril 2026.

**Présent(s) :** Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjoint(s) : D. Bossonney, C. Cheminat, M. Desvallées, C. Bibollet, S. Baud

MM les Conseillers : G. Loffel, C. Billard de Saint-Laumer, M. Albrecht, L. Bracher, C. Arhuero, N. Gruaz, S. Pérou, L. Bnimilk Malbec, J. Mabut, J. Gaume, KE. Sauzay, V. Miannay

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. Oberson donné à M. Albrecht, A. Magnin donné à M. Desvallées

**Absent(s) excusé(s) :** P. Meylan, G. Vilmint, N. Laks

**Le secrétariat a été assuré par :** V. Miannay

Nombre de membres

En exercice :	23
Présents :	18
Votants	20
Dont pouvoirs	02

N° 2026-48

### FINANCES- Adoption du Compte financier unique- exercice 2025

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal n° 2025-07 du 10 avril 2025 portant sur l'adoption du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune de Beaumont ;

**Vu** le CFU 2025 de la commune de Beaumont ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le Conseil municipal a siégé sous la présidence de l'élue déléguée aux finances, Victor MIANNAY ;

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par la vice-Présidente de l'assemblée

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	5 813 523.28€	3 411 974.20€	9 225 497.48€
	Recettes réalisées	5 077 680.88€	3 613 966.09€	8 691 646.97€
	Restes à réaliser	502 608.00€	0.00€	502 608.00€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 534 695.92€	3 845 081.94€	9 379 777.86€
	Dépenses réalisées	2 456 568.88€	3 462 541.74€	5 919 110.62€
	Restes à réaliser	1 144 513.14€	0.00€	1 144 513.14€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	2 621 112.00€	151 424.35€	2 772 536.35€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-278 827.36€	433 107.74€	154 280.38€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	2 342 284.64€	584 532.09€	2 926 816.73€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-641 905.14€	0.00€	-641 905.14€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	1 700 379.50€	584 532.09€	2 284 911.59€

**Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité :**

- D'APPROUVER le CFU 2025 de la commune de Beaumont
- DE DONNER pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Victor MIANNAY



Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,  
A Beaumont, le  
Le maire,

